



DIRECTION GENERALE DE L'HABITAT

DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DE L'HABITAT

Liste des pièces constitutives d'un dossier d'obtention
 D'un **Quota de Logements** sociaux financés par le **FOPROLOS**

N°	Documents à fournir	fournis	Non fournis
1	Demande d'obtention du Quota		
2	Copie de l'autorisation de lotissement.		
3	Copie de l'autorisation de bâtir		
4	Les Plans approuvés du projet		
5	Certificat de propriété / Contrat de vente		
6	Planning d'exécution du quota (planning des travaux)		
7	Ordre de commencement des travaux adressé à l'entrepreneur chargé de l'exécution des travaux		
8	Une copie du registre du commerce récent de la société de promotion immobilière.		

A noter : La Société de Promotion Immobilière est tenue de mettre à jour le dossier de l'autorisation d'exercer l'activité de la promotion immobilier auprès des services de la Direction Générale de l'Habitat, avant de déposer le dossier d'approbation des prix.